

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 21 août 2020, 10h – 11h10, via Zoom

Présents : Mmes B. Joyeux-Prunel et C.-L. Mottaz-Jiang, MM. L. Baumer (président), L. Cau (Distic), J. David, P. Grespan, P. Schubert, R. Wetzel et P. Coet

Excusée : Mme F. Zay

La crise sanitaire, le confinement qui a suivi ainsi que le recours à l'enseignement en ligne ont soulevé plusieurs problèmes et questions auxquels il convient d'apporter des réponses. C'est l'objectif de cette séance.

M. L. Baumer constate en préambule que la session d'examens en ligne de mai-juin ne présente pas de différence marquée, en termes de nombre et de réussites, avec celle de l'an dernier. On note simplement en 2019 un peu plus d'échecs et un peu moins de non présentations. Il tient à remercier le service informatique et les enseignants pour leur engagement. M. P. Grespan associe la Distic à ces remerciements car un travail remarquable a aussi été effectué par les services centraux.

Une enquête menée à l'échelle de l'Université montre que les étudiants de 1^{ère} et 2^e années ont été les plus impactés par le confinement. Il n'y a par contre pas de données disponibles concernant les étudiants en décrochement.

Se pose maintenant la question de la suite. Dans l'immédiat tous les examens d'août-septembre se passeront en ligne, à trois exceptions près (oraux en FLE, musicologie et histoire médiévale).

A la rentrée l'enseignement sera donné, en principe, à nouveau en présence, mais aussi potentiellement en ligne. La réflexion doit donc porter au-delà du prochain semestre.

Equipement du personnel académique

M. P. Grespan signale que la demande en équipement a évolué, peut-être suite au confinement, et qu'elle comprend de plus en plus des tablettes et des écrans tactiles avec stylo. Il précise qu'un portable avec écran tactile ne coûte désormais pas plus cher qu'un portable classique. Il souhaite que la commission prenne position sur ce type de demande. Pour rappel, un poste fixe coûte environ 750 F, un portable jusqu'à 1'200-1'400 F et une tablette 800 F. M. P. Schubert s'interroge sur l'usage de tablettes dans d'autres facultés. M. P. Grespan sait que des tablettes sont utilisées pour l'enseignement en médecine, mais par les étudiants et non par les enseignants. Mme B. Joyeux-Prunel demande si le besoin en tablettes a été évalué. La question ne s'est jamais vraiment posée car beaucoup d'enseignants sont d'ores et déjà équipés avec des portables. Une tablette ne peut pas rendre tous les services attendus d'un portable. Une généralisation des tablettes occasionnerait probablement une demande de moyens accessoires ou supplémentaires. M. L. Cau confirme qu'aucun financement supplémentaire n'est prévu pour équiper les collaborateurs dans le cadre de l'enseignement à distance ou du télétravail. M. J. David suggère de mettre à la disposition de chaque département quelques portables qui pourraient servir à la demande. M. P. Grespan répond que c'est déjà le cas et que cela fonctionne globalement bien. Mais ce système a aussi ses limites. Il ajoute qu'un abaissement de la fourchette de prix autorisés dégagerait des moyens supplémentaires pour les acquisitions.

Décision : la commission ne souhaite pas que la Faculté s'engage dans l'achat de tablettes, lesquelles n'offrent pas la totalité des fonctionnalités nécessaires et coûtent relativement cher. Elle recommande au contraire l'acquisition de portables PC, moins coûteux que les portables Mac. Enfin elle juge indispensable que toute demande soit dûment motivée.

Licences

M. P. Grespan craint que le personnel académique ne se mette à utiliser pour l'enseignement des outils qui n'entrent pas dans le cadre institutionnel. Il voudrait que toute demande passe

par le service informatique, ce qui permettrait d'éviter des dérives mais aussi de détecter des besoins non couverts par l'offre actuelle.

Il s'inquiète également du nombre de licences achetées sans contrôle, nombre qui reste actuellement inconnu. Il a ainsi découvert des licences actives au nom de personnes qui ont quitté l'Université. Cette multiplication de licences « sauvages » présente à terme un risque financier évident.

M. L. Cau insiste sur l'indispensable respect d'un cadre commun et sur la nécessité d'une justification pour toute demande hors cadre. Le message « il faut se renseigner avant d'acheter » doit être martelé. M. L. Baumer propose que seuls les produits autorisés soient supportés. Mme B. Joyeux-Prunel suggère de bloquer l'installation de logiciels non autorisés. MM. L. Cau et P. Grespan répondent que c'est impossible techniquement.

Décision : Une information pour rappeler la procédure et le cadre sera envoyée, et répétée, à l'ensemble du personnel académique.

Enregistrement des cours

M. L. Baumer rappelle qu'en principe tous les cours doivent être enregistrés mais qu'il faut en faire la demande. Il estime qu'une communication, destinée à sensibiliser les enseignants, est assez urgente.

Décision : il appartient au décanat de communiquer à ce sujet. M. L. Baumer fera le nécessaire la semaine prochaine, sur la base du message du Recteur attendu dans la journée.

Divers

M. P. Grespan signale que plusieurs projets avancent bien, notamment ceux que finance pour moitié la COINF. Il souligne la bonne collaboration établie avec l'équipe du soutien à la recherche.

Mme C.-L. Mottaz a reçu une demande pour une exposition à l'Unige. M. L. Baumer lui suggère de s'adresser à M. J.-L. Sudan, service de communication, lequel est compétent aussi bien pour les expositions matérielles que virtuelles.

PCO/21.08.2020